ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chèques

Question écrite n° 75384

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande au M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer sur quelle base légale peuvent s'appuyer des services publics (notamment la SNCF) pour exiger la présentation de deux pièces d'identité pour les paiements par chèque d'un montant d'une certaine somme alors que nombre de nos concitoyens ne dispose que d'une seule pièce d'identité.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75384
Rubrique : Moyens de paiement
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1972